

[Circulaire de rentrée 2022](#) [1]**Circulaire de rentrée 2022. Une école engagée pour l'excellence, l'égalité et le bien-être**

Circulaire du 29 juin 2022

Bulletin officiel de l'Éducation nationale - N° 26 du 30 juin 2022

Un paragraphe de la circulaire est consacré à l'école inclusive. Une attention toute particulière sera notamment portée, en cette rentrée et tout au long de l'année, à la relation avec les familles. La prise de contact en amont de la rentrée, afin de préparer au mieux celle-ci, la rencontre avec l'équipe pédagogique et l'accompagnant, mais aussi la facilitation des démarches, notamment pour les aménagements de scolarité et d'examen, doivent être systématiques. De même, la situation des accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) ne peut rester en l'état : la poursuite de leur revalorisation, mais aussi la possibilité effective pour celles et ceux qui le souhaitent de travailler à temps complet, sur temps scolaire ou périscolaire, seront au cœur des travaux de l'année à venir. Le succès de l'école inclusive reposera sur notre capacité collective, communauté éducative en premier lieu, mais aussi collectivités territoriales, administrations du secteur social et médico-social, professionnels de santé, à continuer de faire en sorte que tous les élèves qui doivent être accueillis le soient, mais aussi que leurs conditions d'accueil, d'accompagnement, notamment pédagogique, et d'apprentissage permettent en toute circonstance leur épanouissement et leur plein accomplissement.

[Consulter la circulaire \(Bulletin officiel de l'Éducation nationale\)](#) [2]**Liens**[1] <https://www.inshea.fr/fr/content/circulaire-de-rentre%C3%A9e-2022>[2] <https://www.education.gouv.fr/bo/22/Hebdo26/MENE2219299C.htm>